



Département de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton de Chaumont-en-Vexin

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr
Site Internet : www.jouysousthelle.fr

Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du vendredi 16 mars 2018 à 20 h 30

Le seize mars deux mil dix-huit, dix membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, David Rogier, Joël Hersan, Maurice Monge, Michel Pariselli, Rémi Kaiser, M^{mes} Suzanne Bouychou, Annie Degenne, Josiane Delabre et Marie-Hélène Caron-Parte.

Etaient absents : M^{mes} Delphine Fettke, Séverine Bordeau, Aurélie Lefèvre, MM. Ludovic Piridjanians, Christophe Aubry.

Pouvoirs : M^{me} Bordeau à M^{me} Degenne, M^{me} Lefèvre à M. Kaiser à M. Monge et M. Aubry à M^{me} Bouychou.

Monsieur Joël Hersan est désigné Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

I / Instruction du droit des sols

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il projette de créer un terrain à bâtir sur la commune de Jouy sous Thelle par le dépôt en mairie d'un Certificat d'Urbanisme opérationnel.

Le **Conseil Municipal après avoir délibéré, nomme** Madame Suzanne BOUYCHOU, Maire Adjoint, en qualité de signataire pour le dossier susvisé.

Monsieur le Maire ne participe pas à ce vote.

8 conseillers sont « Pour »

3 conseillers sont « Contre » MM. KAISER, MONGE et M^{me} LEFEVRE

1 conseiller s'abstient - M. PARISELLI

Monsieur MONGE quitte la séance à 21 h 00 pour raisons personnelles.

A ce stade de l'ordre du jour, il faut comptabiliser 12 votes.

II / Travaux de voirie rue des Puits

Le Conseil Municipal délibère et vote pour abroger la décision du 06 octobre 2017.

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour engager** les travaux de voirie de la rue des Puits - à savoir la création de trottoirs - pour un montant estimé à 76 703,54 €HT.

Pour ces travaux, le **Conseil Municipal sollicite** l'aide financière

- du Conseil Départemental de l'Oise à hauteur de 33 % maximum
- de l'Etat à hauteur de 40 % maximum (aménagement de la voirie rurale)

Le Conseil Municipal donne également pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer les dossiers.

12 conseillers sont « Pour »

III / Réhabilitation de la Mairie avec ouverture d'une MSAP et Bibliothèque pour l'Ecole

Etant donné l'attribution des lots pour le projet de Réhabilitation d'un pavillon en vue d'y installer la Mairie, le **Conseil Municipal délibère et vote pour abroger** les délibérations du 27/11/2015, 29/01/2016, 24/06/2016, 08/11/2016 et 01/12/2017 dans lesquelles les montants et plans de financements sont à présents erronés.

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour solliciter** une aide financière pour la réhabilitation de la **Future Mairie avec l'ouverture d'une Maison de Service aux Publics (MSAP) et d'une Bibliothèque pour l'Ecole** en fonction du **coût des travaux, mobilier et honoraires** qui sont fixés à la somme de **434 316,57 €HT**.

Le plan de financement est le suivant :

- Réserve parlementaire de M^{me} CAYEUX, ancien sénateur
- Conseil Régional des Hauts de France (sur une assiette correspondante au montant des dépenses liées à l'aménagement de la MSAP)
- Etat (sur une dépense subventionnable de 150 000 €HT)
- Conseil Départemental de l'Oise

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de déposer les dossiers et pièces complémentaires demandées par les organismes.

11 conseillers sont « Pour »
1 conseiller s'abstient - M^{me} LEFEVRE

La séance est levée 21 h 05

Le 20 mars 2018

Le Maire, Hervé LEFEVRE

Renseignements utiles

ZONE 30 KM/H

Des zones 30 km/h ont été installées rue de la Poste, rue du Moulin et rue des Puits afin que les piétons soient en sécurité étant donné la vitesse excessive des automobilistes.

L'ensemble du Conseil Municipal vous demande de les respecter, d'être vigilants et de réduire votre vitesse pour que nos piétons et nos enfants soient sécurisés.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les enfants nés en 2015 ainsi que les nouveaux habitants doivent être inscrits à l'école communale pour la rentrée de Septembre 2018.

Vous devez, préalablement, passer en Mairie, muni de votre livret de famille, pour récupérer une attestation de scolarité.

La Directrice de l'Ecole vous recevra soit :

- Le mardi 17 avril de 16 h 30 à 18 h 30
- Le vendredi 20 avril de 9 h 00 à 12 heures et de 13 h 30 à 18 h 30.

Vous devrez lui apporter votre livret de famille, l'attestation de scolarité remise par la Mairie, le carnet de santé et le certificat médical d'aptitude (à réclamer à votre médecin traitant).

RELEVES DE COMPTEURS

VEOLIA Eau informe que les compteurs seront relevés entre le 11 et le 17 avril 2018.

COUPURES D'ELECTRICITE

ENEDIS (anciennement EDF) informe qu'une coupure d'électricité est prévue le mardi 17 avril 2018 entre 9 heures et 11 heures dans les rues suivantes :

- Impasse du Cardinal Pellevé
- Impasse Jean Menault
- Rue de St Clair sur Epte
- Impasse de la Chaire à Loup
- Rue de Jouy le Bois
- Une partie de la rue de St Michel
- Rue du Peuple
- Rue des Puits
- Rue du Perrucher
- Rue Marinnet

Pour de plus amples renseignements sur les secteurs concernés, l'avis est affiché dans le cadre de la Mairie et consultable sur le site de la Commune : www.jouysoushelle.fr Merci de votre compréhension.

ENEDIS et l'ETAT informent de la mise en place d'un chèque énergie. Ci-joint un dépliant.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Vous êtes nouveaux arrivants à Jouy sous Thelle, vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales, vous devez vous présenter en Mairie avant le 31 décembre 2018 - aux heures d'ouverture de la Mairie - muni de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est obligatoire et les jeunes gens **nés en 2002** doivent se faire recenser, **dès leurs 16 ans**, en Mairie durant les permanences. Vous devez apporter le livret de famille et votre carte nationale d'identité.

LE PASS PERMIS

Le Conseil Départemental de l'Oise met en place une aide financière pour que les jeunes puissent accéder au permis de conduire. Vous devez être :

- âgés entre 18 et 19 ans,
- domicilié dans l'Oise
- passer le permis de conduire pour la 1^{ère} fois
- être inscrit ou non dans une auto-école, titulaire ou non du code, préparer ou non la conduite accompagnée
- ne pas bénéficier d'autres aides au permis de conduire

Le bénéficiaire s'engage à effectuer une contribution de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association partenaire de l'Oise « Pass Permis » dans le délai d'un an après acceptation du dossier.

Vous pouvez récupérer un dossier d'inscription en Mairie.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez également vous rendre sur le site de la Commune ou du Département : www.oise.fr

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Il est rappelé que l'entretien des espaces verts (devant son habitation) est à la charge des habitants.

Afin de respecter le voisinage, la tranquillité de chacun, il est rappelé qu'il est strictement interdit d'utiliser les engins de jardinage à moteur tels que **tondeuses, tronçonneuses** ... en dehors des jours et horaires ci-dessous :

Jours ouvrables et samedis → de 8 h à 12 heures et de 14 h à 19 heures,

Dimanches et jours fériés → de 9 h 30 à 13 heures.

Il est également rappelé que **l'élimination des déchets par le feu est strictement interdit**, par arrêté du Maire en date du 08 juin 2011.

PERMANENCE JURIDIQUE

Le Tribunal de Grande Instance de Beauvais organise des **permanences juridiques en Mairie** de Jouy sous Thelle de **9 heures à 12 heures et sans rendez-vous** et selon les dates suivantes :

- Samedi 7 avril 2018
- Samedi 15 septembre 2018
- Samedi 24 novembre 2018

PERMIS DE CONDUIRE ET CERTIFICATS D'IMMATRICULATION

La Préfecture de l'Oise informe des dispositions relatives à la délivrance des permis de conduire et certificats d'immatriculation.

Depuis le 03 novembre 2017, la fabrication des **permis de conduire et cartes grises** a cessé définitivement en Préfecture et sous-préfecture ; ces pièces sont **délivrées par voie dématérialisée** (par internet).

Désormais, vous pouvez obtenir ces documents sur le site sécurisé : <https://ants.gouv.fr>

Un **serveur vocal interactif** destiné à renseigner sur ces dispositifs est également mis en place, vous pouvez appeler ce numéro national et unique : **34 00**

GROUPEMENT D'ACHAT DE FIOUL DOMESTIQUE

Monsieur Daniel Lommer, gérant bénévole du Groupement d'Achat Fioul Domestique de notre Commune, vous informe qu'une livraison groupée a eu lieu le 21 mars 2018 et que la **prochaine livraison groupée est prévue pour aux alentours du 20 juin 2018.**

Les habitants en seront informés plus précisément, par voie d'affichage (Mairie et Commerces) ainsi que sur le site Internet de la Commune : www.jouysoushelle.fr

Les **bons de commandes** sont disponibles en Mairie et sur le site Internet. Ils devront être **déposés en Mairie au plus tard le samedi précédant la livraison.**

VEHICULES ANCIENS

Des véhicules anciens venus de France, de Belgique et de Suisse passeront dans Jouy sous Thelle le dimanche 27 mai 2018 dans la matinée. Ils viendront de Hardivillers en Vexin pour se diriger vers Beauvais.

Soyez nombreux et curieux sur le passage de ces véhicules.